

Yverdon-les-Bains, le 19 avril 2021

## **Autorisation d'extension des terrasses prolongée jusqu'au 31 décembre 2021**

**Les terrasses des cafés-restaurants ayant été autorisées par le Conseil fédéral à rouvrir dès le lundi 19 avril 2021, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains est heureuse de pouvoir communiquer sur les mesures de soutien mises en œuvre pour le secteur de la restauration. Elle a ainsi notamment décidé de prolonger le régime provisoire d'autorisation pour les extensions de terrasses jusqu'à la fin de l'année 2021.**

En date du 14 avril 2021, le Conseil fédéral a annoncé autoriser la réouverture des terrasses des établissements de restauration dès le lundi 19 avril. Dans la continuité des mesures prises dès le printemps 2020 afin d'apporter son soutien aux secteurs les plus touchés par la crise, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a décidé de prolonger le régime provisoire pour les extensions de terrasses des cafés-restaurants sur le domaine public et l'installation de protections de terrasses jusqu'au 31 décembre 2021.

Au terme d'une procédure facilitée, les restaurateurs bénéficient ainsi gratuitement d'une extension de leur terrasse et peuvent installer des dispositifs de protection jusqu'à la fin de l'année, à condition que l'environnement sécuritaire, et l'espace public le permettent. A noter toutefois que cette mesure revêt un caractère provisoire et ne saurait aucunement être considérée comme acquise à plus long terme. Les établissements concernés ont été informés directement. Les restaurateurs qui souhaitent obtenir une extension de terrasse doivent s'adresser à la Police des constructions et compléter un formulaire, une autorisation formelle devant être délivrée.

Pour rappel, dans sa politique de soutien au tissu économique local, la Municipalité a usé de quatre leviers pour venir en aide aux cafés-restaurants : l'opération « Assiettes solidaires », les abandons de loyers pour les établissements dont les locaux appartiennent à la Ville, un soutien direct à certains établissements via les aides du fonds « Ville d'Yverdon solidaire », et enfin, les extensions facilitées et exemptes de taxes de terrasses.

Pour toute demande de renseignement : [polcom@ylb.ch](mailto:polcom@ylb.ch)